

PERMIS UNIQUE

AVIS Recours – Décision du Ministre

Le collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus du permis unique sollicité par la société Aspiravi s.a., ayant son siège à 8530 Harelbeke, Vaarnewijkstraat n°18 pour la demande de construction et exploitation de 2 éoliennes d'une puissance nominale comprise entre 3.465 à 5.6 MW et d'une cabine de tête sur le territoire de la commune de Gembloux à l'ouest de l'autoroute A4/E411 entre les villages de Liernu et de Grand-Leez sur les parcelles sises à 5030 Gembloux, 6ème division, section F, n° 49E2, 49N2, 47P, 47M, 47N a fait l'objet d'une décision du Ministre dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est **REFUSÉ**.

Toute personne intéressée peut consulter la décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Quand ?
Administration communale d'Eghezée Service environnement Route de Gembloux, n°43 5310 EGHEZEE	Du 31 décembre 2021 au 20 janvier 2022 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit : - du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 - le lundi, mercredi et vendredi de 13h00 à 16h00 - le samedi matin de 10h00 à 12h00 <u>Sur rendez-vous</u>

La personne souhaitant consulter le dossier doit **prendre rendez-vous** au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Environnement, au 081/810.141 ou au 081/810.144 – environnement@eghezee.be .

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D. 10 à D. 20-18 et R. 17 du livre 1er du code de l'environnement.

Fait à Eghezée, le 29 décembre 2021.

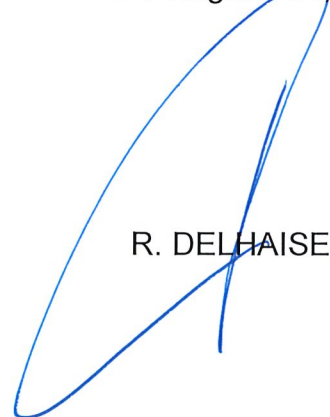
La directrice générale,



A. BLAISE



Le bourgmestre



R. DELHAISE